



Fonds de développement des territoires (FDT)

Priorités d'intervention de la MRC

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour soutenir les MRC en matière de développement local et régional a instauré le Fonds de développement des territoires (FDT)

La MRC adopte les priorités d'intervention suivantes à l'égard du Fonds de développement des territoires pour l'année 2018-2019 :

- La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services;
- La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- Le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, touristique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement.